

## PROCES-VERBAL de la séance du 26 juin 2017

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

### **Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 40 membres sont présents sur 76 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### **Approbaton du dernier procès-verbal :**

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 est accepté à l'unanimité.

### **Assermentation :**

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de plusieurs personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés à venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	José ANTONINO
Monsieur	Pierre BOLAY
Madame	Isabelle LUINI
Monsieur	Elias PASCHE
Monsieur	Guillaume RONDOT

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'elles peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### **Communications du bureau**

Le bureau a reçu la démission de Monsieur Carles Figuet qui va quitter la commune de Lully.

Les jetons de présence des membres du Conseil de 2013 et 2016 représentent un total de CHF 1'956.00. Après discussion avec les membres du bureau, les montants suivants ont été versés à :

- Les Cartons du Coeur VD à Orbe, montant CHF 300.-
- Fondation Théodora 1027 Lonay, montant CHF 300.-
- Croix-Rouge VD section Morges-Aubonne-la Côte 1110 Morges, montant CHF 300.-
- Ligue vaudoise contre le cancer 1000 Lausanne, montant CHF 300.-
- Chaîne du Bonheur, aide sociale en Suisse, montant CHF 300.-
- Croix-Bleue, section VD, 1022 Chavannes/Renens, montant CHF 300.-
- Fondation Jeunesse et Familles, Le Nid, 1024 Ecublens, montant CHF 156.-

### **Communications de la Municipalité**

Le Syndic annonce que la commune de Lully fête ses mille ans en 2018. La Municipalité souhaiterait la formation d'un comité d'organisation de 5 à 7 personnes et encourage les jeunes du Conseil à se présenter.

Monsieur Eric Rondot informe l'assemblée que la Municipalité a déjà eu deux séances pour discuter le schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des espaces publics communaux.

Monsieur Mark Wings informe l'assemblée que la Municipalité a permis à quatre caravanes d'une famille Jenisch de camper à côté du cimetière pendant deux semaines au mois de mai. La Gendarmerie a donné le feu vert et la famille a payé un forfait de séjour.

Monsieur le Syndic a confirmé un incident paru dans la presse concernant des cris provenant de la petite salle, un après-midi. La Gendarmerie ainsi que la Sureté ont été contactées et ont ensuite confirmé que le locataire de la salle ne présentait aucun danger. Néanmoins, le contrat d'usage hebdomadaire a été résilié et la Municipalité pourrait dorénavant demander à la Gendarmerie de faire une étude sur de futurs locataires, si cela est nécessaire.

### **Adoption des comptes communaux 2016**

Monsieur Fabien Coucet rappelle à l'assemblée la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2016.

Monsieur Mark Genton présente les comptes 2016 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Emile Tasev. Celui-ci ajoute que la commission souhaiterait recevoir le rapport de la Municipalité avant la séance de présentation.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2016 ainsi que le bilan au 31 décembre 2016.

Personne ne prend la parole.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.



Les comptes 2016 et le bilan au 31 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Coucet ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016, à l'unanimité.

### **Rapport d'activité 2016**

Les conseillers ont reçu le rapport d'activité 2016 en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à qui veut la prendre. Il n'y a pas de discussion.

### **Elections réglementaires**

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

### **Election à la Présidence**

Monsieur Fabien Coucet ne se présente pas pour le prochain mandat. Le vice-président actuel, M. Vincent Chabloz est candidat pour un mandat de président jusqu'au 30 juin 2018. Monsieur Coucet demande s'il y a d'autres propositions pour la présidence. Il n'y en a pas.

**Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.**

### **Election à la Vice-présidence**

Monsieur Fabien Coucet laisse sa place à Monsieur Vincent Chabloz pour l'élection à la Vice-présidence. Monsieur Chabloz demande des propositions à l'assemblée. Monsieur Laurent Viquerat propose Monsieur Fabien Coucet qui accepte. Monsieur le Vice-Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu vice-président du Conseil Général de Lully.**

### **Election des scrutateurs**

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Viviane RONDOT. Absent de l'assemblée, Monsieur Cretegny a donné son accord de continuer. Madame Rondot exprime son accord de poursuivre son mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.**

### **Election des scrutateurs suppléants**

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude PRIOR et Monsieur Philippe STEINER. Monsieur Prior est d'accord de continuer mais Monsieur Steiner souhaite arrêter.

Monsieur le Président attend des propositions de l'assemblée.

Madame Viviane Rondot propose Madame Isabelle Luini qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions. Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Claude PRIOR et Madame Isabelle LUINI sont élus scrutateurs suppléants à l'unanimité.**

### **Election à la Commission de Gestion**

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Madame Antoinette GFELLER, rapporteuse, se retire.

Pour 2017-2018 :

Madame Nicole STRAUSS devient rapporteuse.

Monsieur Emile Tasev devient 1er membre, Madame Anne-Françoise Petit devient 2<sup>ème</sup> membre.

Mme Arlette Perret-Nissen devenant 1<sup>ère</sup> suppléante, l'assemblée doit élire une personne pour le poste de 2<sup>ème</sup> suppléant.

Monsieur le Président attend des propositions de candidature pour un membre suppléant.

Monsieur Claude Prior propose Monsieur Plinio Maroni qui accepte.



Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Plinio MARONI est élu 2ème suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.**

### **Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur Jérôme Livet montre sur l'écran de projection l'historique des nuisances de bruit concernant l'autoroute depuis le déboisement de la zone entre le pont de l'autoroute et la station d'épuration pour la création de bassins de phragmicompostage en 2007-2008

Le 26 mars 2012, Messieurs Emile Tasev, Lionel Pesenti et Jérôme Livet ont signé un postulat sur les nuisances par l'augmentation de bruit dues à la création du phragmicompostage. Il demande que la Municipalité trouve une solution.

Le 25 juin 2012, la commission sur la prise en considération du postulat concernant la correction de l'augmentation du bruit de l'autoroute suite à l'implantation du phragmicompostage a rendu son rapport. Leur conclusion : *« La commission est d'avis qu'il est opportun de rentrer en matière sur le postulat au vu de la gêne importante que constitue le bruit de l'autoroute pour le quartier de Chantemerle. Elle est bien consciente qu'il ne sera pas simple d'obtenir des mesures correctives, mais elle estime que la situation est telle qu'il faut entreprendre sans tarder les démarches nécessaires pour tenter de diminuer les nuisances et leurs effets néfastes sur la santé des riverains. Les contacts pris à l'Office fédéral des routes laissent penser que des possibilités existent, notamment au niveau des joints du pont. »*

A la séance du Conseil général du 10 février 2014, Monsieur Livet a déploré le manque d'information sur le postulat et a rappelé les conclusions de la commission.

Il note aujourd'hui qu'il n'a pas eu de nouvelles depuis cette date. Il rappelle l'effets des nuisances, tels les troubles du sommeil, et demande que le seuil de bruit devienne comme il a été avant les travaux de 2007-2008. Monsieur Livet voudrait savoir 1) Que va-t-il se passer ? et 2) Lussy : a-t-il été informé ?

Madame Christine Walker note que la zone violet indiquerait peut-être une augmentation de trafic ?

Monsieur Jean-François Rubin souligne également l'augmentation de trafic et demande si l'augmentation de bruit ne serait pas due à d'autres facteurs en plus du phragmicompostage.

Monsieur Mark Wings répond que la Municipalité a pris note.

Monsieur Olivier Virnot demande si la Municipalité a été au courant de l'installation de l'appareil de contrôle de vitesse installé à Tolothenaz ?

Monsieur le Syndic répond que cela se passait dans la commune de Tolothenaz. C'est une affaire de la Police Région Morges. Lully traite avec la Gendarmerie.

Monsieur Walter Gfeller aurait souhaité être informé auparavant sur l'installation des Jenisch à Lully.

Monsieur Mark Wings répond que tout s'est passé dans un très court délai. La Municipalité fera une information plus rapidement, si cela est possible, une prochaine fois.

Monsieur Nicolas Gfeller informe l'assemblée que le bal des Pompiers aura lieu le 22-23 juin 2018 à l'allée des Platanes.

Monsieur Mark Wings ajoute que les festivités des 1'000 ans de Lully suivront directement jusqu'au 30 juin 2018 et que l'Allée des Platanes sera bloquée pendant cette période.

Monsieur Jean-François Rubin est content des nouveaux assermentés au Conseil général et souhaiterait que chacun se présente brièvement à la suite de l'assermentations. Il demande au Président du Conseil général d'en prendre considération.

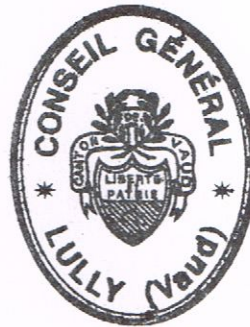
Le bureau du Conseil général remercie Monsieur Fabien Coucet pour ses quatre ans de fidélité en tant que Président du Conseil général, et lui offre un bon de SFR 150.—à la Brasserie Petit Manoir pour lui témoigner sa gratitude.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h53. Monsieur Fabien Coucet remercie la Municipalité et clôt la séance en invitant l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

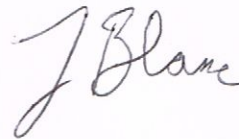
Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 4 septembre 2017

Les scrutateurs :



Viviane RONDOT



Claude PRIOR